



Le 18 novembre 2022

Monsieur Paul Cardegna
Greffier du Comité
Comité permanent des opérations
gouvernementales et des prévisions budgétaires
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur Cardegna :

Conformément à la motion du Comité concernant la fourniture de documents pour son étude sur les dépenses du Bureau du secrétaire de la gouverneure générale, vous trouverez ci-joint la dernière tranche de documents d’Affaires mondiales Canada (AMC). Comme nous vous en avons informé le 26 octobre 2022, cette tranche comprend toutes les factures dans les deux langues officielles. Ces documents sont fournis à la suite de la première tranche, qui a été livrée le 31 octobre.

AMC a continué d’appliquer le principe de transparence dans toute la mesure du possible. Les révisions d’AMC ont abouti au retrait de renseignements dont la divulgation serait préjudiciable à la sécurité individuelle et publique, tels que 1) les renseignements personnels, 2) les renseignements sur la sécurité et les noms du personnel de sécurité, et 3) les cartes de crédit et les renseignements financiers. Vous remarquerez l’application des sceaux suivants tout au long des factures fournies :

- (1) *Renseignements personnels*. L’identité des personnes, autres que les employés du gouvernement fédéral, n’a pas été divulguée, à moins que des renseignements sur ces personnes soient facilement accessibles dans ont abouti le domaine public.
- (2) *Renseignements sur la sécurité et le personnel de sécurité*. AMC a examiné le risque de préjudice afin d’atténuer et de protéger les renseignements sensibles qui pourraient être exploités par des méthodes et techniques criminelles. Les renseignements protégés conformément à l’examen des sensibilités dans une perspective de sécurité englobaient les renseignements sur le réseau, dont la divulgation rendrait les dispositifs cellulaires vulnérables à l’exploitation, ainsi que les renseignements sur le personnel de sécurité, dans la mesure où il servait en tant que détail de sécurité.
- (3) *Cartes de crédit et renseignements financiers*. La procédure de non-divulgence a également été appliquée aux renseignements relevant d’une perspective de sécurité dont la divulgation pourrait raisonnablement entraîner des pertes financières et une exploitation par des méthodes ou techniques criminelles.

.../2

AMC a maintenant fourni tous les documents visés par la motion adoptée par le Comité. Les documents en suspens du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes seront remis directement au Comité à une date ultérieure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Cardegna, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Colleen Calvert
Directrice générale et secrétaire des Affaires ministérielles
Secrétariat des Affaires ministérielles